

**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 18 septembre 2002

1.06

**Construction de quais de transfert et de
transbordement – Avenant au lot N°3 :
Assainissement**

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice Président

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation d'exploiter, les services instructeurs ont demandé que les prestations prévues pour le réseau d'assainissement d'Etueffont soit complétées par un bassin de rétention de 27 m³ localisé avant le séparateur situé en avant du site pour la mise en sécurité du réseau incendie.

Cette disposition a été retenue dans l'étude de danger et dans l'étude d'impact, qui ont été établies après la consultation des entreprises.

Ces travaux doivent faire l'objet d'un avenant au marché du lot n°3.

L'entreprise TPHP, titulaire de ce lot a établi un devis d'un montant de 23 653,30 € H. T.

Le marché de cette entreprise, d'un montant initial de 630 899, 15 € H. T. est porté à la somme de 654 552,45 € H. T. (soit + 3,75 %)

La Commission d'Appel d'offres du 18 septembre 2002 a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'AUTORISER le Président à signer l'avenant à intervenir.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. Daniel FEURTEY, Vice-Président chargé des travaux, le Comité Syndical suivant l'avis favorable de la Commission d'appel d'Offres, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 25 septembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEANT

